

WLS TROPHY : EPREUVE NATIONALE

Règlement 2021

La Commission Féminine de la FFVoile a décidé de mettre en place en 2019 le WLS TROPHY regroupant des épreuves purement féminines sous l'égide Women Leading & Sailing.

L'objectif de ce concept est de favoriser la confrontation entre plusieurs équipes féminines dont chaque membre est licencié à la FFVoile, sur plusieurs compétitions annuelles.

Le WLS TROPHY s'appuiera sur les régates déjà mises en place dans le cadre du concept WLS.

Il permettra de désigner le meilleur équipage féminin WLS de l'année grâce au classement établi pour l'ensemble des épreuves désignées selon les modalités définies ci-après.

L'équipage remportant le WLS TROPHY se verra offrir la moitié du prix de l'inscription à la ligue nationale de voile pour chacune des deux épreuves programmées en 2022.

1. Organisation

Pour gérer le WLS TROPHY, la Fédération Française de Voile a créé une Commission « WLS TROPHY » composée :

- d'un représentant de la FFVoile.
- de membres de la commission féminine.

Cette commission a pour mission d'assurer la gestion et la coordination du WLS TROPHY, tant pour les questions réglementaires et techniques, que commerciales et pour toute question relative à l'organisation et au déroulement de ce Championnat.

Cette commission établira le classement général.

Elle participera par ailleurs à la désignation de l'équipage représentant la France à la Women's Sailing Champions League.

2. Programme

En 2021, le circuit du WLS TROPHY sera composé des compétitions suivantes :

Clubs	Dates	Bateaux
La Women's Cup APCC Pornichet (44)	6-7 mars 2021	J80
Yacht Club de Dauville	17-18 avril 2021	J80
Cercle Nautique de Sciez Lac Léman	8-9 mai 2021	Surprise
Women On Water Regatta WLS TROPHY SRH	5-6 juin 2021	J80
La Moça Regata CDV 29 Brest	4-5 septembre 2021	J80
Les Demoiselles de Chebourg Y.C Cherbourg	9-10 octobre 2021	J80
Régate Nationale WLS TROPHY C.V Martigues	23-24 octobre 2021	J70

Toutes les épreuves du WLS TROPHY devront se dérouler dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

3. Calendrier

Les clubs hôtes des compétitions doivent respecter les délais et procédures d'inscription au calendrier de la FFVoile et le cahier des charges régissant le WLS TROPHY.

Aucune modification de dates ou de lieu ne sera acceptée au calendrier officiel de la FFVoile, sans l'accord formel préalable de cette dernière.

4. Bateaux

En 2021, les compétitions composant le circuit WLS TROPHY seront courues sur des bateaux fournis du type : « Sport Boat/ petit quillard » de 3 à 5 équipiers.

Le circuit WLS s'appuie exclusivement sur des compétitions de course en flotte où les bateaux sont fournis aux équipages avec un format de courses en groupe/poule si le nombre d'équipages participants est supérieur au nombre de bateaux.

5. Fonctionnement et Admissibilité

Le WLS TROPHY est **ouvert uniquement à toutes les féminines** ayant rempli les conditions d'admissibilité définies ci-dessus et dans l'avis de course des compétitions du circuit.

5.1 - Equipes de Club ou regroupement de féminines :

Les équipes seront constituées de 3 à 16 membres d'un même club ou issue d'un regroupement de féminines.

5.2 - Equipage :

5.2.1 Le nombre d'équipières à bord sera défini dans les avis de course des différentes compétitions du WLS TROPHY et devra être compris de minimum 3 et maximum 5 équipières embarquées.

5.2.2 Un maximum de 6 membres d'équipage navigants par équipe sera autorisé pour chaque compétition du WLS TROPHY.

5.2.3 Pour participer aux compétitions du WLS TROPHY, chaque membre de l'équipe doit présenter au moment de son inscription :

- Sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »), ou
- Sa licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Vous pouvez ajouter l'option rachat de franchise liée à votre licence club FFV. Le rachat de franchise permet au licencié de ne pas supporter la franchise mise à sa charge lors d'un sinistre responsable.

- Une autorisation parentale pour les mineures.
- Etre en règle avec le présent règlement.

5.2.4 Les équipages étrangers sont autorisés à participer au WLS TROPHY. Ils devront présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

6. Principe de classement

6.1 Principe de Classement d'une compétition du WLS TROPHY :

Pour les compétitions listées à l'article 2 « programme » ci-dessus, chaque équipe sera classée, conformément au système de points *a minima* de l'annexe A des RCV, selon le rang obtenu sur chaque course.

Le classement est effectué en totalisant les points ainsi obtenus par chacune des équipes, sur toutes les courses de la compétition (ceci modifie la RCV A.2).

Si à l'issue d'une compétition listée à l'article 2 « programme », des équipes sont à égalité totale en nombre de points le départage des égalités se fera en utilisant l'annexe A.8 des RCV.

6.2 Principe du classement général du WLS TROPHY

A l'issue de chacune des compétitions listées à l'article 2 « programme » ci-dessus, chaque équipe sera classée, conformément au système de points *a minima* de l'annexe A des RCV, selon le rang obtenu sur chaque compétition.

Le classement général définitif est effectué en totalisant les points obtenus par chacune des équipes sur toutes les compétitions listées à l'article 2 « programme » en prenant en compte leurs 3 meilleurs résultats maximum.

Le classement général provisoire sera communiqué aux équipages après chaque épreuve du WLS TROPHY.

Si, à l'issue des compétitions 2021 du WLS TROPHY des équipes totalisent le même nombre de points, le départage des égalités se fera selon l'annexe A.8 des RCV.

6.3 Annulation/invalidation d'une compétition du WLS TROPHY :

En cas d'annulation/invalidation d'une compétition inscrite à l'article 2 – Programme, le classement du WLS TROPHY sera effectué en totalisant les points obtenus dans les compétitions validées et ayant donné lieu à un classement général.

6.4 Non participation sur une épreuve du WLS TROPHY :

Les équipes absentes sur 1 épreuve, se verront attribuer les points correspondant au nombre d'inscrits +2 de l'épreuve du WLS TROPHY ayant compté le plus de participantes.

6.5 Pour être classé au classement général, au moins deux personnes du même équipage doivent être présentes sur les épreuves concernées par le WLS TROPHY.

7. Règles applicables

Le WLS TROPHY est régi par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, - les prescriptions de la FFVoile jointes aux avis de course des compétitions,
- le présent règlement.

8. Publicité

Conformément à la réglementation de World Sailing « code de publicité », telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par le club hôte et/ou la FFVoile.

9. Logo et dénomination

Le logo du WLS TROPHY devra apparaître dans tous les documents officiels et promotionnels des compétitions 2021.

Le logo du « WLS TROPHY » devra être arboré par chaque bateau pendant les compétitions 2021, selon les conditions définies dans le cahier des charges du WLS TROPHY.

La dénomination « WLS TROPHY » doit être intégrée dans l'intitulé et dans les documents de course des compétitions.

10. Litiges et interprétation

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être soumis à la FFVoile.